

ACTUALITE

INCENDIE À SÈME PODJI HIER

L'essence frelatée fait encore un mort

Un mort, calciné sous le supplice du feu. C'est le triste bilan du grave incendie survenu hier, mardi 11 décembre 2007 dans les encablures du carrefour Sèmè-Podji, route de Porto-novo. L'essence frelatée communément appelée Kpayo, a encore parlé d'elle en mal. Un véhicule qui transportait des bidons chargés d'essence frelatée a pris feu en voulant s'échapper au contrôle douanier au poste de

Sèmè.

Il sonnait environ cinq heures trente minutes quand le drame s'est produit. Seul à bord de son véhicule, le conducteur s'est retrouvé dans le décor après avoir cogné sur son passage un véhicule immatriculé U 84 24 Rb en stationnement. Le véhicule a aussitôt pris feu et le conducteur consumé par les flammes de l'explosion. Saisis du drame, les éléments de la compagnie

de brigade de Sèmè Podji ont été dépêchés sur les lieux. Après les constats d'usage, Albert Adjibodé, Commandant de brigade, a expliqué que le chauffeur avait des bidons d'essence à l'intérieur du véhicule et qu'après l'incendie, il est retrouvé carbonisé. Ce drame pose à nouveau le problème de la commercialisation de l'essence kpayo au Bénin.

Alexis METON (Stagiaire)

SALUBRITÉ À COTONOU

Les conditions pour assurer l'état de propreté de la ville.

Deux grandes opérations permettent à la mairie de Cotonou de tendre vers la concrétisation de son objectif de faire de la capitale économique, une cité belle, propre et attrayante. Il y a le système de gestion des déchets solides ménagers et les actions liées au désensablement.

Le premier point fait intervenir une série d'acteurs dans des opérations judicieusement conçues et mises en application par les autorités municipales. Lorsqu'on parle de gestion des déchets solides ménagers, on pense d'abord aux Ong de pré-collecte. Elles n'ont leur raison d'être que lorsque les populations souscrivent à l'abonnement. Elles travaillent avec des charretiers qui passent d'arrondissement en arrondissement, de quartier en quartier et de maison en maison pour collecter les déchets produits par les ménages abonnés. En terme d'abonnement aujourd'hui, des études ont montré que 30% des ménages de Cotonou continuent de jeter leurs déchets n'importe où et n'importe comment parce que ne s'étant pas abonnés et parce que n'ayant pas peur d'une police qui assure la veille. La police municipale tant réclamée par la mairie tarde à devenir une réalité. On comprend alors le plaidoyer des autorités municipales de Cotonou, des responsables de l'Acdi et du Pgdsm pour 100% d'abonnement aux Ong de pré-collecte et pour la mise en place d'une police municipale au service de l'administration municipale. C'est une condition fondamentale pour assurer la salubrité de la ville. La pré-collecte est suivie de la collecte. Cette opération nécessite des sites de « recueillement » des ordures pré-collectées qu'on appelle des points de regroupement. Aujourd'hui, on en dénombre que 5 dans la ville de Cotonou dont deux seulement sont fonctionnels. La construction des trois autres vient d'être lancée. Or, la ville a effectivement besoin de 45 points de regroupement pour faire fonctionner réellement la chaîne. Le manque d'espace, de réserves de terre pour abriter ces infrastructures justifie ce déficit criard. La ville se contente des moyens de bord. Des bacs à ordures de grandes capacités, sont disposés à des endroits stratégiques de la ville pour suppléer un tant soit peu à ce vide. La mairie attend vivement les bacs à ordures promis

par le département français de Neuilly-Sur-Seine aux fins de doter les marchés secondaires de Cotonou, producteurs par excellence de déchets solides ménagers, en bacs à ordures. Vaillle que vaillle, la collecte se fait de même que le transport des déchets, des points de regroupement au site d'enfouissement sanitaire de Ouessè à Pahou (commune de Ouidah) par des entreprises retenues par appel d'offres à cet effet. La seconde opération qui conditionne la propreté de la ville est le désensablement. Il est subdivisé en deux axes. Il y a le désensablement manuel assuré par les femmes et les jeunes des coopératives « Finamin » et le désensablement mécanisé. Les coopératives Finamin sont des associations de femmes et des jeunes intervenant dans le balayage, le désensablement des artères secondaires de la ville de Cotonou. Les axes principaux sont nettoyés par des machines appelées balayeuses.

C'est l'ensemble de ces opérations qui concourent à la salubrité de la capitale économique. Il serait préjudiciable d'occulter ici le paiement des prestations assurées par les entreprises adjudicataires de ces marchés. Parfois, il y a un retard dans le règlement des factures des prestataires en raison de la procédure administrative recommandée par le Trésor public qui détient, il faut le rappeler, les caisses des communes. Pour corriger cet état de choses, le maire de Cotonou est en négociation avec la Bank of Africa Bénin (Boa Bénin) afin qu'elle fasse des avances aux prestataires en attendant d'être réglée par la ville une fois les procédures administratives du Trésor achevées.

Au demeurant, assurer la propreté de la ville de Cotonou est un travail collectif et collégial. Les populations doivent jouer leur partition en s'abonnant et en faisant preuve de civisme. Les Ong, les associations et autres entreprises dont les services sont sollicités doivent assurer leur responsabilité. Les autorités municipales doivent continuer à se battre pour mettre à la disposition des prestataires, les moyens financiers et techniques requis. Les partenaires au développement sont également appelés à ne pas baisser les bras dans cette œuvre qui concerne la santé publique.

LS

GRÈVE DE 72 H DES MAGISTRATS

L'appareil judiciaire effectivement paralysé depuis hier.

L'arrêt collectif de travail de 72 heures lancé à compter d'hier, mardi 11 décembre 2007, par l'Union nationale des magistrats du Bénin (Unamab) a été très largement suivi. Les cours et tribunaux du pays ont été effectivement paralysés. Au tribunal de première instance de Cotonou, c'est le calme plat. Tous les bureaux étaient presque fermés. Aucun magistrat n'était visible sur le terrain. Les usagers n'ont pu être servis. Le constat a été le même au niveau d'autres tribunaux et cours.

Par cette grève d'avertissement renouvelable, les magistrats entendent ainsi exprimer leur désapprobation face à la suspension, par le gouverne-

ment, de l'exécution des décisions de justice sur le foncier, notamment la démolition des maisons. Pour eux, en prenant une telle décision, le gouvernement a violé la Constitution, donc s'immisce dans les affaires judiciaires. C'est pour l'amener à rapporter sa décision « lourde de conséquences » qu'ils ont déclenché ce mouvement, qui risque de paralyser l'appareil judiciaire pour longtemps.

Comme pour leur répondre et montré que leur mouvement n'aura aucun impact négatif sur la décision déjà prise, une marche a été organisée hier par un prétendu collectif des associations de défense des personnes victimes des décisions judiciaires dans le domaine

foncier pour inviter le gouvernement à ne pas rebrousser chemin. Pour les manifestants, avec en tête de peloton des militants de partis politiques proches de la mouvance présidentielle, la décision du gouvernement est la meilleure solution pour juguler la crise foncière. « Le président de la République est le premier magistrat du pays et ne doit reculer devant aucune pression », peut-on lire sur les banderoles des manifestants. Face à cette situation, gouvernement et magistrats doivent reprendre langue pour le bonheur des usagers de nos cours et tribunaux. Le Bénin émergeant en dépend notamment.

Léonce HOUNGBADJI

COMMUNIQUE DE PRESSE

Présence de grippe aviaire au Bénin : la LDCB invite les consommateurs à la prudence

Signalée depuis longtemps dans certains pays de la sous-région limitrophes au Bénin, la grippe aviaire est malheureusement une réalité dans notre pays depuis la semaine dernière.

Partie de poulaillers privés situés dans l'enceinte même de la Direction de l'Élevage et détectée aussi dans la région d'Adjarra, l'actuelle épizootie de grippe aviaire intervient à la veille des fêtes de fin d'année caractérisées par une demande forte en produits alimentaires d'origine animale.

Fort de ce constat et en raison des moyens limités de notre pays pour circonscrire l'épizootie, la Ligue pour la Défense du consommateur au Bénin (LDCB) voudrait inviter chaque consommateur à observer un principe de précaution en s'abstenant de consommer toute viande de

volaille jusqu'à nouvel ordre.

Elle demande également aux producteurs et vendeurs de volailles de ne pas procéder au bradage de leurs animaux en raison des risques sanitaires actuellement encourus par les consommateurs.

La Ligue pour la Défense du consommateur au Bénin (LDCB) voudrait appeler les autorités compétentes du ministère en charge de l'élevage à prendre toutes les dispositions pour maîtriser l'épizootie afin que les intérêts des consommateurs et des producteurs soient préservés pour un réel développement humain durable au Bénin.

Fait à Cotonou, le Mardi 11 décembre 2007

Le Président,
Romain Abilé HOUHEOU

L'Informateur
Le meilleur de l'actualité